

La Financière Accord annonce ses résultats financiers du troisième trimestre

TORONTO--(BUSINESS WIRE)--November 6, 2024--La Financière Accord Corp. (TSX – ACD) publie aujourd’hui ses résultats financiers pour le trimestre clos le 30 septembre 2024. Les indicateurs financiers présentés dans le présent communiqué sont déclarés en dollars canadiens et ont été préparés conformément aux Normes internationales d’information financière (NIIF).

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS	Trimestre clos le 30 septembre	
	2024	2023
	\$	\$
Fonds moyens employés (millions)	427	478
Revenu (en milliers)	21 213	19 430
Perte nette attribuable aux actionnaires (en milliers)	(772)	(8 806)
Bénéfice (perte) ajusté(e) net(te) (en milliers) (note)	(1 329)	127
Perte par action ordinaire (de base et diluée)	(0,09)	(1,03)
Bénéfice (perte) ajusté(e) par action ordinaire (de base et diluée)	(0,16)	0,01
Valeur comptable par action (30 septembre)	\$ 9,69	\$ 10,76

Commentant les résultats du troisième trimestre, le président et chef de la direction de la société, M. Simon Hitzig, déclare : « Nous continuons d’exécuter des initiatives stratégiques clés, ayant clôturé la vente du portefeuille de crédit-bail AEF le 30 septembre, ce qui constitue un jalon de taille dans le recentrage sur les activités principales de la société ». Le produit brut de la transaction, à l’exclusion des dépôts de titres des clients, s’est élevé à 61,1 millions de dollars (45,2 millions USD), ce qui représente une prime de 9,5 % par rapport à la valeur comptable du portefeuille de 55,8 millions de dollars (41,2 millions USD). Après déduction des frais de transaction et des immobilisations incorporelles connexes (3,0 millions de dollars), la vente a généré un gain avant impôt de 1,1 million de dollars. « Cette transaction renforce la valeur de marché des actifs d’Accord et de sa plateforme, malgré les conditions difficiles depuis le quatrième trimestre 2023 », ajoute M. Hitzig.

À la suite de la vente d’actifs de crédit-bail, les créances financières et les prêts (« fonds employés ») d’Accord ont clôturé à 380 millions de dollars le 30 septembre 2024, contre 477 millions de dollars au début de l’année. Les fonds moyens utilisés au troisième trimestre se sont élevés à 427 millions de dollars, contre 478 millions de dollars à la même période l’an dernier. Malgré la baisse en glissement annuel des fonds moyens employés, la hausse des rendements moyens et le gain sur la vente d’actifs locatifs ont fait grimper les revenus du troisième trimestre à 21,2 millions de dollars et ceux des neuf premiers mois à 61,8 millions de dollars, soit une hausse de 10.8 %, contre 55,8 millions de dollars à la même période l’an dernier.

La société a également réalisé des progrès en matière de réduction des charges d'exploitation, maintenant des frais généraux stables en glissement annuel malgré 1,8 million de dollars d'honoraires professionnels depuis le début de l'année liés aux négociations bancaires. Toutefois, les charges d'intérêts, y compris les taux plus élevés combinés aux frais de modification engagés au premier trimestre (amortissement jusqu'en juillet 2025), continuent de peser sur les résultats. La provision pour pertes sur créances, à 4,7 millions de dollars au cours du trimestre, est nettement améliorée par rapport aux 14,4 millions de dollars inhabituels du troisième trimestre de 2023. À l'intérieur de la provision, 1,9 million de dollars représente une augmentation non monétaire de la provision pour pertes, qui s'élève maintenant à 11,1 millions de dollars.

Alors que la vente des actifs AEF a contribué à un gain et que la société a enregistré un bénéfice d'exploitation avant provision, la provision pour pertes sur créances a fait pencher la société vers une perte nette du troisième trimestre attribuable aux actionnaires de 772 000 dollars. Depuis le début de l'exercice, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est établie à 1,3 million de dollars, ce qui représente une nette amélioration par rapport à la perte nette de 7,1 millions de dollars enregistrée à la même période l'an dernier. La perte rajustée, qui exclut le gain sur la vente d'actifs locatifs, est de 562 000 dollars depuis le début de l'exercice, soit 7 cents par action ordinaire. Pour contrer la perte d'exploitation depuis le début de l'exercice, la vente réussie d'actifs locatifs a fait grimper la valeur comptable tangible par action à 9,69 dollars au 30 septembre, contre 9,45 dollars au début de l'exercice.

M. Hitzig poursuit : « La performance d'exploitation avant provision a été positive au troisième trimestre, frayant ainsi le chemin au retour à la rentabilité. Mais pour l'instant, l'environnement commercial difficile pèse sur nos segments de marché principaux, entraînant une augmentation de la provision pour pertes de crédit. » Et M. Hitzig de conclure : « Nous continuons de nous concentrer sur des initiatives stratégiques sous notre contrôle, y compris d'éventuelles ventes supplémentaires d'actifs non essentiels, visant à renforcer le bilan, à rationaliser les activités et à nous repositionner pérenniser notre réussite. »

À propos de la Financière Accord Corp.

La Financière Accord est la société de financement commercial la plus dynamique d'Amérique du Nord offrant des solutions de financement rapides et polyvalentes, y compris le financement sur actifs, l'affacturage, le financement des stocks, le financement de biens d'équipement (au Canada), le financement du commerce et le financement des films et des médias. En tirant parti de notre combinaison unique de solidité financière, d'expérience approfondie et de réflexion indépendante, nous créons des solutions financières à succès pour les PME afin que nos clients puissent prospérer.

Remarque : mesures non NIIF

Les états financiers de la société ont été préparés conformément aux NIIF. La société utilise d'autres mesures financières pour surveiller sa performance et estime que ces mesures peuvent être utiles aux investisseurs pour évaluer le rendement d'exploitation et la situation financière de la société. Ces mesures peuvent ne pas avoir de significations ou de calculs normalisés tels que prescrits par les NIIF qui assureraient la cohérence entre les entreprises qui utilisent ces mesures et sont donc considérées comme des mesures non conformes aux NIIF. Les mesures non NIIF présentées dans le présent communiqué de presse sont les suivantes :

- 1) Bénéfice net ajusté, perte nette ajustée et BPA/PPA ajusté. La société déduit ces mesures des montants présentés dans ses états financiers préparés selon les NIIF. Le bénéfice (la perte) net(te) ajusté(e) comprend le résultat net des actionnaires dépréciation de l'écart d'acquisition, la perte nette sur compte unique (en 2023), les honoraires liés aux négociations bancaires (2024), les gains sur la vente AEF, la rémunération en actions, les charges d'acquisition d'entreprise (principalement l'amortissement des immobilisations incorporelles) et les charges de restructuration. Le BPA/la PPA ajusté(e) (de base et dilué) est le bénéfice (la perte) net(te) ajusté(e) divisé(e) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (de base et diluées) au cours de la période. La direction estime que le bénéfice (la perte) net(te) ajusté(e) est une mesure plus appropriée de la performance d'exploitation étant donné qu'elle exclut les éléments qui ne se rapportent pas aux activités d'exploitation en cours. Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice (perte) net(te) et le bénéfice (perte) net(te) ajusté(e) de la société :

	Trimestre clos le 30 septembre	
	2024	2023
	en milliers \$	en milliers \$
Bénéfice (perte) net(te) des actionnaires	(772)	(8 806)
Ajustements nets d'impôts :		
Gains sur vente AEF	(785)	-
Coûts associés avec radiation unique de compte	160	8 398
Charges de restructuration et autres	68	535
Bénéfice (perte) net(te) ajusté(e)	(1 329)	127

- 2) Valeur comptable par action : la valeur comptable correspond aux capitaux propres des actionnaires et est la même que la valeur de l'actif net (calculée en tant qu'actif total moins le passif total) de la société moins les participations sans contrôle. La valeur comptable par action est la valeur comptable ou le capital des actionnaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation à une date donnée.
- 3) Les fonds employés sont les créances financières et les prêts de la société, une mesure NIIF. Les fonds moyens utilisés sont les créances financières moyennes et les prêts calculés sur une période donnée.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives peuvent généralement être identifiées par l'utilisation de termes prospectifs tels que « peut », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper », « croire », « continuer », « planifier », les conjuguaisons au futur et au conditionnel, ou une terminologie similaire. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse comprennent, sans s'y limiter, les déclarations, les convictions, les attentes ou les intentions de la direction concernant la situation financière de la société, et la durée de la suspension du dividende trimestriel annoncée en novembre 2023. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions des résultats futurs, des estimations des montants qui ne sont pas encore déterminables et des hypothèses qui, même si la direction estime qu'elles sont raisonnables, sont intrinsèquement sujettes à d'importantes incertitudes commerciales, économiques et concurrentielles et à des éventualités. Les déclarations prospectives sont soumises à divers risques et incertitudes, y compris la capacité de la société à rétablir les dividendes et les risques identifiés dans les rapports déposés par Accord auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Voir le formulaire d'information annuel le plus récent d'Accord ainsi que le rapport de gestion le plus récent de la direction sur les opérations et la situation financière pour une analyse détaillée des facteurs de risque peuvent impacter Accord. Ces informations prospectives représentent le meilleur jugement de la direction sur la base des informations actuellement disponibles. Aucune déclaration prospective ne peut être garantie et les résultats futurs réels peuvent varier sensiblement. Par conséquent, il est conseillé au lecteur de ne pas se fier indûment aux déclarations ou aux informations prospectives.

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit d'aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.

Contacts

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter www.accordfinancial.com ou contacter :

Irene Eddy
Vice-présidente principale, directrice financière
Financière Accord Corp.
40 Eglinton Avenue East, Suite 602
Toronto, ON M4P 3A2
(416) 961-0304
ieddy@accordfinancial.com